

POLITIQUE EN MATIÈRE DE RENDEMENT SOCIAL



Eldorado Gold Corporation (« Eldorado ») s'est engagée à intégrer le développement durable au cœur de ses actions, comme l'indique son cadre de développement. Nous nous engageons à travailler avec nos collectivités dans un esprit de respect mutuel afin de développer les économies locales et d'offrir des opportunités durables

Objet

L'objet de la présente politique est de formuler les engagements en matière de rendement social d'Eldorado, les attentes de la société à l'égard de nos employés et de nos entrepreneurs, ainsi que notre engagement à collaborer avec les parties prenantes concernées par nos activités, afin d'appuyer notre cadre de développement durable.

Portée

Notre politique en matière de rendement social et notre approche de gestion ont été inspirées par les cadres internationaux suivants :

- Les Principes permettant une exploitation minière aurifère responsable du World Gold Council.
- Les principes directeurs, cadres de travail et protocoles de l'Association minière du Canada énoncés dans le document intitulé « Vers le développement minier durable, ainsi que les directives connexes »
- La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones
- Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) – Exigence de performance n° 5 : Acquisition de terres, réinstallation involontaire et déplacement économique.

Cette politique nous guide et nous aide à mener nos activités de manière socialement responsable et transparente à toutes les étapes du cycle de vie de l'exploitation minière. Notre système de gestion intégrée du développement durable (« SIMS ») établit des exigences de développement durable à l'échelle de l'entreprise, alignées sur ces cadres, afin de garantir une application et une adhésion cohérentes dans l'ensemble des activités. Tous les employés et les entrepreneurs sont tenus de respecter la présente politique en matière de rendement social et les exigences associées du SIMS.

Eldorado s'engage à ce qui suit :

1. Maintenir des systèmes et effectuer périodiquement des contrôles préalables et des évaluations des risques et des répercussions afin de cerner, d'évaluer, de hiérarchiser et d'éviter ou d'atténuer les répercussions sociales négatives potentielles et réelles, et chercher à mettre à jour périodiquement nos évaluations et à les rendre accessibles aux collectivités concernées.
2. Identifier les parties prenantes et les collectivités autochtones pertinentes afin de comprendre le contexte social, culturel, économique et politique, et d'élaborer des plans de gestion correspondants. Mettre en œuvre des pratiques efficaces de mobilisation des parties prenantes pour soutenir la mise en valeur et le maintien de relations significatives avec les parties prenantes et les collectivités autochtones, afin de parvenir à une compréhension mutuelle des points de vue, de bâtir des relations efficaces, de créer une valeur commune durable et des bénéfices mutuels, et de les informer de manière transparente des activités et des résultats de l'entreprise.
3. Écouter les parties prenantes et collaborer périodiquement et de bonne foi avec elles pour comprendre leurs intérêts et leurs préoccupations et intégrer ces connaissances dans la manière dont nous menons nos activités, dans le but d'obtenir et de maintenir leur soutien général et de cerner les possibilités d'amélioration continue.
4. Respecter toutes les exigences internes légales, réglementaires et autres applicables en matière de santé et de sécurité, y compris le SIMS.
5. Établir et suivre les progrès vers des objectifs et des cibles de rendement social afin de maintenir la confiance des parties prenantes, y compris les collectivités autochtones, et d'assurer une amélioration continue.
6. Collaborer avec les membres des collectivités, y compris les chefs traditionnels, d'une manière culturellement adaptée, et être attentifs aux répercussions négatives sur les femmes, les enfants, les peuples autochtones et autres groupes potentiellement vulnérables ou marginalisés. Nous nous efforcerons d'inclure les voix de ces groupes et d'intégrer ces connaissances dans notre façon d'exercer nos activités.
7. Mettre en place des processus équitables, accessibles, efficaces et rapides pour recevoir et suivre les incidents, les préoccupations, les griefs et les commentaires liés à nos activités provenant des parties prenantes, y compris les collectivités et les organisations autochtones, et y répondre afin de renforcer les relations et de bâtir la confiance, de sorte que les parties prenantes puissent soulever des problèmes et les résoudre sans risque de discrimination ou de représailles.
8. Travailler avec les autorités locales et les dirigeants communautaires pour gérer les répercussions de tout afflux migratoire de personnes attirées par le développement minier, lorsque cela est possible, et chercher à éviter tout déplacement forcé. Lorsque cela est inévitable, nous consulterons de manière significative les collectivités touchées et offrirons une compensation équitable et opportune, proportionnelle aux réglementations nationales ou aux meilleures pratiques du secteur, selon ce qui est le plus rigoureux.
9. Respecter le patrimoine culturel matériel et immatériel des collectivités et des peuples autochtones et veiller à ce que les plans de gestion du patrimoine culturel formels à l'échelle des sites soient élaborés en consultation avec les principales parties prenantes concernées, y compris les peuples autochtones.
10. Permettre aux collectivités associées à nos activités d'être consultées et de se voir offrir des occasions importantes de bénéficier de notre présence, notamment par un accès équitable aux emplois, à la formation et aux possibilités d'approvisionnement et de contrats. Créer une valeur durable dans les collectivités au sein desquelles nous menons des activités en nous attachant à y embaucher des employés et à privilégier les biens et les services locaux, dans la mesure du raisonnable, par l'intermédiaire de plans et de stratégies formels, tout en veillant à maintenir des processus d'embauche équitables et fondés sur le mérite qui accueillent des candidats diversifiés.
11. Effectuer des investissements communautaires qui sont stratégiques par nature et réalisés en partenariat avec les collectivités locales, les gouvernements et les organismes de développement, en particulier ceux qui couvrent les besoins en compétences fondamentales et commerciaux d'Eldorado.
12. Planifier la fermeture de manière socialement responsable et transparente en élaborant des plans de fermeture qui tiennent compte des exigences légales et opérationnelles, de la participation communautaire, des impacts socio-économiques et de l'utilisation des terres après la fermeture.